

# L'autorité morale en politique<sup>1</sup>

par Philippe de Schoutheete<sup>2</sup>,  
directeur de la Classe

Je suis bien conscient du fait que cette assemblée s'est réunie pour écouter Jacques Delors. Mais l'Académie qui vous reçoit a des traditions anciennes. Une de celles-ci est que, lors de la séance publique de la Classe des Lettres au mois de mai (c'est-à-dire aujourd'hui), le directeur de la Classe prenne la parole sur un sujet de son choix. C'est ce que je vais faire maintenant, avec autant de brièveté que les usages le permettent.

J'ai choisi de vous présenter une réflexion sur l'autorité. En particulier l'autorité morale. Plus particulièrement : l'autorité morale en politique.

## 1. Qu'est-ce que l'autorité morale en politique ?

Le Collège de France, institution vénérable, avec laquelle cette Académie a des relations proches et régulières, a consacré, en 2007, un colloque sur l'autorité. Au cours de ce colloque, Mme Catherine Audard, professeur de philosophie à la *London School of Economics*, a consacré une intervention au sujet qui m'occupe : « Qu'est ce que l'autorité morale ? ».

Elle commence par expliquer que rien n'est plus mystérieux que l'autorité morale, « capable de commander sans contrainte ». On en connaît beaucoup d'exemples, mais on a du mal à les justifier. Elle ajoute d'ailleurs que le processus de justification de l'autorité est infini, et toujours remis en question. Sans doute pense-t-elle à 1968 ! Toujours est-il qu'elle conclut qu'il est possible de comprendre l'autorité morale, et impossible de la fonder.

C'est en partant de cette conclusion, un peu désabusée, qu'il m'a semblé utile d'interroger le passé. Peut-on tirer de l'histoire des exemples d'autorité morale, qui auraient des points communs, des caractéristiques partagées, qui expliqueraient l'autorité morale ?

On pourrait évidemment remonter les siècles. Dans la civilisation occidentale, les deux personnes qui exercent sans doute l'autorité morale la plus durable, sont Jésus et Socrate. Jésus, dont Saint Mathieu dit : « *Il les enseignait en homme qui a autorité, et non pas comme les scribes* ». Socrate, dont Platon dit *qu'il enseignait la vertu sans demander d'argent, non pas comme les sophistes*. Pourtant, il me semble que leur message essentiel n'est pas politique. Ces exemples illustres débordent mon sujet.

---

<sup>1</sup> Le texte a aussi été publié dans la *Tribune* du 24 juin 2013 de Notre Europe – Institut Jacques Delors ([www.notre-europe.eu](http://www.notre-europe.eu)).

<sup>2</sup> Ancien Ambassadeur de la Belgique auprès de l'Union européenne, Senior Fellow du Département Europe à Institut Egmont et membre du Conseil d'administration de Notre Europe – Institut Jacques Delors.

## 2. Bergeyck vu par le prisme des *Mémoires de Saint-Simon*

C'est pourquoi je prends un exemple plus modeste, moins connu, très politique, et plus récent, sans être contemporain. Il s'agit d'un de nos compatriotes, mort en 1725. Le comte de Bergeyck a été trésorier général, puis surintendant général des Pays-Bas espagnols. Il a joué un rôle considérable dans l'activité politique et économique de cette région, au point que certains l'ont appelé le « Colbert des Pays-Bas ».

Les historiens portent des jugements divergents sur cette personnalité. Mais je me propose de regarder Bergeyck sous un angle très particulier : par le prisme des *Mémoires* de Saint-Simon.

Chacun sait que ce mémorialiste a la dent dure. Il souligne avec délectation les défauts et les faiblesses de ses contemporains, y compris Louis XIV, son souverain, et le Régent, son ami d'enfance. Il indique les failles de caractère, l'incapacité des uns, la bassesse et la corruption des autres. C'est l'acuité du regard, et la férocité du verbe, qui, aujourd'hui encore, font la joie de ses lecteurs. Il y a peu de portraits élogieux ou charitables dans les *Mémoires* de Saint-Simon.

Bergeyck est une exception. Saint-Simon a suivi sa carrière, et l'a rencontré à l'occasion de passages à Versailles. Il en parle assez longuement, à deux reprises. Il donne, selon son habitude, un portrait psychologique de la personne dont il traite.

Je commence par sa conclusion. « *Le Roy* » dit-il « *l'aimait, le croyait, et l'estimait beaucoup* ». D'après tout ce qu'on sait, Louis XIV n'aimait, ne croyait, n'estimait, que fort peu de personnes. Qu'il fasse une exception pour un dignitaire étranger, non soumis à sa couronne, semble un signe d'autorité morale. Ceci est confirmé par un autre commentaire de Saint-Simon. Il nous dit qu'ayant pris sa retraite dans son château de Leefdael, à quelques kilomètres d'ici, Bergeyck « *conserva beaucoup de considération en Flandre, où il fut universellement aimé, estimé, honoré et regretté* ». Il est clair que l'homme avait, selon Saint-Simon, beaucoup d'autorité morale.

- Quelles sont les qualités qui, d'après le mémorialiste, justifient cette position avantageuse ? « Il avait une connaissance parfaite non seulement des finances mais de toutes les affaires des Pays- Bas... l'homme le plus instruit de ces pays par les amis et les intelligences qu'il y avait ». C'est la compétence. Nous dirions aujourd'hui qu'il connaissait bien ses dossiers !
- « *C'était un homme qui ne s'avancé jamais, mais ferme dans ses vues et qui les mettait en tous leur jour* ». Il s'expliquait bien. Nous dirions aujourd'hui qu'il avait le sens de la communication.
- « *C'était l'homme du monde le plus véritable, le plus hardi à dire la vérité... qui ne parlait aussi jamais contre sa pensée* ». Cette forme d'intégrité intellectuelle, celui qui ose dire ce qu'il pense vraiment, caractérise un homme de convictions.
- Enfin, il souligne « *un entier désintéressement... qui aimait et cherchait le bien pour le bien, et qui était le plus attaché aux intérêts du roi d'Espagne... peu d'hommes plus capables, plus fidèles et plus désintéressés* ». C'est l'intégrité morale qui était, d'après Saint-Simon, une denrée rare à la cour de Versailles.

Il me semble que, parlant de Bergeyck, notre mémorialiste donne un schéma d'analyse. Ce qui constitue l'autorité morale d'une personne, c'est la compétence et la connaissance des dossiers, c'est une capacité d'explication et de communication, c'est l'assurance qui permet

d'exprimer sa conviction, même avec hardiesse, et le désintéressement et le souci du bien public, qui est l'intégrité morale.

Compétence, communication, conviction, intégrité !

Je pose en hypothèse que cette analyse, identifiée par Saint-Simon dans le contexte de Versailles, est applicable aussi dans d'autres contextes, à d'autres époques. Je voudrais voir si elle s'applique à la deuxième moitié du siècle dernier, qui voit naître le grand projet européen.

### 3. Quelle autorité morale dans les années cinquante ?

Qui a de l'autorité morale dans les années cinquante ?

On pense, bien sûr, au **général de Gaulle** qui exerce une forte autorité morale, et pas seulement en France. Il a écrit lui-même sur l'autorité : « *Pas d'autorité sans prestige, et pas de prestige sans éloignement* ». Cette phrase date des années 30, elle vient du *Fil de l'Épée*. Je pense qu'à l'époque, le Commandant de Gaulle visait plus l'autorité de la fonction, du militaire qu'il était, que l'autorité morale dont il jouira plus tard. Celle-ci se basait sur la connaissance de la France (« *une certaine idée de la France* »), sur la capacité de communication d'un grand orateur, sur une hardiesse sans pareille à dire ce qu'il pense, et un désintéressement que personne, jamais, n'a contesté.

La grille d'analyse tirée de Saint-Simon s'applique assez bien à de Gaulle. Elle s'applique mieux encore à une autre des grandes autorités morales de cette époque : **Jean Monnet**.

Sa compétence économique, démontrée comme Commissaire au Plan puis à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), était notoire. Sa capacité de communication n'était pas celle du grand orateur, mais d'un homme d'influence, utilisant un immense réseau pour se faire écouter par les dirigeants de l'Europe entière : de Gaulle l'appelait, sans plaisir, « l'Inspirateur ». Sa conviction, sa vision, a largement façonné l'appareil institutionnel que l'Union européenne connaît aujourd'hui. Son intégrité, la modestie de son train de vie, étaient notoires.

Je pourrai sans problème étendre cette analyse à d'autres personnalités à qui l'on attribue parfois le titre de « pères fondateurs » de l'Europe, titre qui, par lui-même, leur reconnaît beaucoup d'autorité morale. Je choisis de le faire pour les deux signataires belges du traité de Rome : Paul-Henri Spaak et Jean-Charles Snoy.

Sur **Jean-Charles Snoy**, nous avons la biographie publiée en 2010 par Michel Dumoulin et Vincent Dujardin. Elle souligne la capacité exceptionnelle du haut fonctionnaire, le réseau de contacts étendu et diversifié, la conviction du militant, du résistant, et l'intégrité. J'ai souligné, dans la préface de cet ouvrage, l'autorité morale considérable qu'il exerçait, en Belgique et à l'étranger, au cours des années 50, et notamment dans la négociation du traité de Rome.

Pour **Paul-Henri Spaak**, je citerai Pierre d'Ydewalle qui était en 1940, chef de cabinet du Premier Ministre. Il fait dans ses *Mémoires* un portrait psychologique des membres du gouvernement à ce moment crucial. Il parle de l'autorité des ministres, et notamment de Paul-Henri Spaak. Il dit : « *M. Spaak, qui n'avait jamais porté l'uniforme, ne commandait pas. Il menait* ». Cette réflexion, pleine de sens, touche au cœur de mon sujet. Celui qui commande,

qui porte ou a porté l'uniforme, exerce l'autorité de la fonction. Celui qui ne commande pas, qui n'a pas porté l'uniforme, mais qui mène, exerce une autorité morale.

## Conclusion

Je crois donc que l'histoire permet d'éclairer un peu le caractère mystérieux de l'autorité morale, dont parlait Mme Audard. Il est sans doute vrai, comme elle le dit, qu'il est impossible de la justifier, de la fonder. Mais il est possible de préciser un certain nombre de qualités (j'ai cité la compétence, la communication, la conviction, l'intégrité) que l'on retrouve dans des combinaisons variables, à des époques très différentes, dans des personnes qui, à un moment donné, ont exercé ce type d'autorité. J'ai cru les identifier à la cour de Versailles dans les *Mémoires* de Saint-Simon. Je constate qu'elles s'appliquent aussi aux grands acteurs de la construction européenne.

Et ceci m'amène à l'orateur de ce jour. On ne présente pas **Jacques Delors** à Bruxelles et à un public de cette qualité. Chacun connaît son parcours qui va de la Banque de France au Commissariat au Plan, pour devenir ministre de l'Économie et des Finances dans les gouvernements Mauroy. Puis président de la Commission pendant 10 ans, et quelles années ! Le marché intérieur, l'entrée de l'Espagne et du Portugal, la politique de cohésion, le traité de Maastricht avec la monnaie unique. Auteur de plusieurs livres : *Le nouveau concert européen*, *L'unité d'un homme* et, plus récemment, *L'Europe tragique et magnifique*. Président fondateur du think-tank *Notre Europe* qui aujourd'hui porte son nom, *Institut Jacques Delors*, Jacques Delors a toujours exercé la plus grande autorité dans les affaires européennes.

Et permettez-moi de dire que l'analyse que je viens de faire pour d'autres acteurs, s'applique fort bien.

- Nous sommes plusieurs, ici présents, à pouvoir témoigner de sa connaissance des dossiers. Sa maîtrise était redoutable, même pour Mme Thatcher.
- Chacun se souvient de nombreux discours. Pour mieux communiquer, il y présente l'immense complexité de nos affaires, en se faisant, selon une de ses propres formules : « artisan de simplicité ».
- Sa force de conviction est si notoire qu'il n'est pas nécessaire d'insister.
- Ni sur son intégrité, tant elle est évidente et reconnue.

Tout cela vous le savez. Mais ce que peut-être certains ignorent, c'est que Jacques Delors est aussi, depuis 1995, membre associé de l'Académie royale de Belgique, élu par la Classe des Lettres qui vous reçoit aujourd'hui.

Nous sommes heureux de le recevoir en cette qualité.

Monsieur le Président, mon cher Confrère, vous avez la parole.